

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SKI PARAPENTE — CHRISTOPHE CARDAIRE

Moniteur diplômé d'État — Ski, Snowboard & Parapente — Val d'Isère

Version en vigueur : Mars 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des prestations proposées par **Christophe Cardaire**, moniteur diplômé d'État exerçant sous l'enseigne **Ski Parapente**, dont le siège est situé 443 avenue de l'Olympique, 73150 Val d'Isère (ci-après « le Prestataire »), à destination de tout client particulier (ci-après « le Client »).

Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations de cours de ski, de snowboard, de hors-piste et de baptêmes de parapente biplace proposées sur le site **www.ski-parapente.com** ou directement par téléphone ou email.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. Le Client est invité à les lire attentivement avant de finaliser sa réservation.

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de prestations de services de loisirs sportifs à date et horaire déterminés, notamment :

- Cours de ski et de snowboard (journée entière, demi-journée, semaine)
- Encadrement hors-piste et freeride sur le domaine de l'Espace Killy
- Baptêmes de parapente biplace en hiver et en été

Ces prestations sont fournies à titre professionnel par un moniteur titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) ou équivalent, dûment autorisé à exercer.

Article 2 — Réservation et formation du contrat

La réservation est effectuée par téléphone au +33 (0)6 81 05 99 57, par email à skiparapente@gmail.com, ou via le formulaire de contact du site **www.ski-parapente.com**.

Le contrat est formé à la date de réception par le Prestataire du règlement de l'acompte visé à l'Article 3, accompagné des informations relatives à l'identité du Client et à la nature de la prestation souhaitée.

Une confirmation écrite de réservation est adressée au Client par email dans les 48 heures suivant la réception du paiement. Cette confirmation précise la date, l'heure, le lieu de rendez-vous, la durée et le montant total de la prestation.

 **Recommandation d'intégration** — Le Prestataire doit s'assurer que le Client accepte les présentes CGV de manière active et explicite (case à cocher non pré-cochée) avant toute confirmation. Cette acceptation doit être conservée avec horodatage à des fins de preuve en cas de litige.

Article 3 — Prix et modalités de paiement

3.1 Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site www.ski-parapente.com à la date de la réservation. Ils sont exprimés en euros TTC. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les prestations déjà confirmées restant au prix convenu lors de la réservation.

3.2 Acompte à la réservation

Afin de confirmer la réservation, le Client règle un **acompte de 30 % du montant total TTC** de la prestation, par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de Christophe Cardaire.

Les sommes versées à titre d'acompte constituent un engagement ferme et définitif des deux parties. Elles ne constituent pas des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil et ne permettent pas au Client de se dédire librement de son engagement.

3.3 Solde

Le solde (70 % du montant total TTC) est réglé au plus tard le jour de la prestation, avant le début de celle-ci, en espèces ou par virement bancaire. Aucun chèque ne sera accepté le jour J.

Article 4 — Exclusion du droit de rétractation

Conformément à l'article **L.221-28 12° du Code de la consommation**, le droit de rétractation de 14 jours prévu à l'article L.221-18 du même code **ne s'applique pas** aux présentes prestations. En effet, celles-ci constituent des services de loisirs devant être fournis à une date ou une période déterminée, expressément acceptée par le Client lors de la réservation.

Le Client reconnaît avoir été informé de cette exclusion avant la conclusion du contrat.

Article 5 — Conditions d'annulation à l'initiative du Client

5.1 Mode de notification obligatoire

Toute demande d'annulation doit être adressée exclusivement par écrit au Prestataire, selon l'un des modes suivants :

- Par email à skiparapente@gmail.com, avec demande d'accusé de réception
- Par SMS au +33 (0)6 81 05 99 57, avec confirmation de bonne réception par le Prestataire

La date et l'heure de réception effective par le Prestataire constituent le seul point de départ du calcul des délais d'annulation. Toute annulation verbale ou non confirmée par écrit dans les meilleurs délais sera réputée non avenue, et la prestation sera considérée comme maintenue.

5.2 Barème d'annulation

En cas d'annulation notifiée dans les conditions de l'article 5.1, les retenues suivantes s'appliquent sur le montant total TTC de la prestation :

Délai de notification avant la prestation	Retenue applicable
Plus de 21 jours (3 semaines)	Remboursement intégral de l'acompte (déduction des frais de dossier de 15 €)

Entre 72h (3 jours) et 21 jours	Retenue de 50 % du montant total TTC à titre d'indemnité forfaitaire
Moins de 72 heures avant la prestation	Retenue de 100 % du montant total TTC — sans remboursement ni avoir
Non-présentation (no-show)	Retenue de 100 % du montant total TTC — sans remboursement ni avoir

La retenue en cas d'annulation à moins de 72 heures est justifiée par l'impossibilité matérielle pour le Prestataire de **commercialiser à nouveau le créneau réservé** dans ce délai, ainsi que par la mobilisation irrévocable du moniteur, du matériel et de la logistique afférente.

5.3 Application de la retenue au solde restant dû

Si, au moment de l'annulation, seul l'acompte de 30 % a été versé et que la retenue applicable est de 100 %, le Client reste redevable du solde des 70 % à titre de clause pénale compensatoire, conformément à l'article 1231-5 du Code civil. Le Prestataire se réserve le droit d'en exiger le règlement par voie amiable ou judiciaire.

5.4 Avoir

Dans le cas d'une annulation notifiée entre 72 heures et 21 jours avant la prestation (retenue de 50 %), le solde non retenu peut, à la seule discrétion du Prestataire, faire l'objet d'un avoir valable 12 mois à compter de la date d'annulation, non remboursable et non cessible, utilisable pour toute prestation de nature équivalente.

5.5 Assurance annulation

Le Client est expressément informé qu'il lui appartient de souscrire, à ses frais et auprès de l'assureur de son choix, une assurance annulation couvrant les risques susceptibles de l'empêcher d'honorer la prestation réservée (accident, maladie, annulation de voyage, etc.). Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'absence d'une telle couverture.

Article 6 — Annulation ou modification par le Prestataire

6.1 Motifs météorologiques ou de sécurité

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de :

- Conditions météorologiques dangereuses ou impropres à la pratique (tempête, brouillard épais, vent fort, verglas, etc.)
- Risque d'avalanche jugé trop élevé par le Prestataire ou par les autorités compétentes
- Tout autre impératif de sécurité laissé à l'appréciation exclusive du Prestataire, en sa qualité de professionnel de la montagne

Dans ce cas, le Client bénéficie, à son choix, d'un remboursement intégral des sommes versées ou d'un report sans frais à une date convenue d'un commun accord. Aucune indemnité ni pénalité ne peut être réclamée au Prestataire de ce fait.

6.2 Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement imprévisible, irrésistible et extérieur), le Prestataire est libéré de son obligation sans indemnité. Un avoir ou un report sera proposé dans la mesure du possible.

Article 7 — Exception humanitaire

En cas d'empêchement personnel grave du Client, dûment justifié par pièce officielle, à savoir :

- Hospitalisation du Client ou d'un membre de sa famille au premier degré (justificatif médical exigé)
- Décès d'un proche au premier degré (acte d'état civil exigé)

Le Prestataire pourra, à sa seule et entière discrétion, proposer un report de la prestation dans la limite des disponibilités. Cette exception n'ouvre aucun droit à remboursement en numéraire et reste soumise à l'appréciation du Prestataire au cas par cas. Le Client est rappelé à l'opportunité de se couvrir via une assurance annulation.

Article 8 — Responsabilité et sécurité

Les prestations proposées sont des activités sportives de pleine nature comportant des risques inhérents. Le Client déclare être en bonne condition physique et médicale pour pratiquer l'activité réservée, et s'engage à informer le Prestataire de toute contre-indication médicale.

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des participants. Sa responsabilité est celle d'un professionnel tenu à une obligation de moyens et non de résultat, sauf en cas de faute caractérisée de sa part.

Le Client est soumis à l'autorité du Prestataire durant toute la durée de la prestation. Tout comportement dangereux ou non conforme aux consignes de sécurité peut entraîner l'interruption immédiate de la prestation sans remboursement.

Article 9 — Données personnelles

Les informations collectées lors de la réservation sont nécessaires au traitement de celle-ci et sont destinées exclusivement à Christophe Cardaire. Elles ne font l'objet d'aucune cession à des tiers. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable par email à skiparapente@gmail.com.

Article 10 — Règlement des litiges

En cas de litige, le Client est invité à contacter le Prestataire en priorité par email afin de trouver une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, et conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Le Prestataire communiquera les coordonnées du médiateur compétent sur simple demande.

À défaut, les tribunaux français seront seuls compétents. La loi applicable est la loi française.

Article 11 — Dispositions finales

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la réservation.

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses resteraient en vigueur.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Fait à Val d'Isère, le _____

Christophe Cardaire — Ski Parapente

443 avenue de l'Olympique — 73150 Val d'Isère

skiparapente@gmail.com — +33 (0)6 81 05 99 57 — www.ski-parapente.com

 **BON DE COMMANDE / ACCUSÉ D'ACCEPTATION DES CGV**

Je soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de Ski Parapente — Christophe Cardaire, en avoir compris les termes, notamment les conditions d'annulation (Article 5), et les accepter sans réserve.

Date : _____ Signature : _____